



# Mission 6

# Transition écologique et climatique

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2025

Session de décembre 2024



## \\ Synthèse de la mission

Dans un contexte de menaces croissantes liées au changement climatique et à la dégradation des écosystèmes, la responsabilité de chef de file Environnement de la Région n'en est que plus grande pour accélérer les transitions écologiques, impulser et accompagner les changements nécessaires. Les transitions écologiques appellent des réorientations souvent lourdes et complexes de nos modes de vie, de production et de consommation vers des pratiques plus durables. Elles sont aussi porteuses d'opportunités, d'innovations et de progrès. Elles exigent persévérance, méthode, écoute et pragmatisme pour entraîner l'ensemble des acteurs et mobiliser nos concitoyens dans des démarches qui, mal engagées et insuffisamment expliquées, pourraient aussi susciter rejet et blocages.

Grâce à sa capacité à planifier, fédérer, développer des partenariats et à innover, la Région peut contribuer à transformer les défis écologiques en opportunités de développement, de qualité de vie, de cohésion sociale. Elle s'y engage pour elle-même, sur son patrimoine, son fonctionnement courant, et ses propres maîtrises d'ouvrage. Elle s'y engage aussi dans son rôle de chef de file des collectivités, dans une vision territoriale des enjeux.

En Bretagne, les pressions qui s'exercent sur les ressources et l'environnement sont spécifiques du fait de son attractivité, du poids de son agriculture, de la structuration de son habitat et de sa péninsularité.

Ainsi, le sous-sol granitique breton et l'activité agricole exposent et fragilisent la ressource en eau qui est essentiellement superficielle en Bretagne. La contamination des eaux brutes par les pesticides des herbicides et des métabolites, les phénomènes d'eutrophisation et le développement des algues vertes sont des réalités aux impacts multiples sur la santé, l'environnement comme sur l'activité économique. A l'œuvre depuis 40 ans, les politiques publiques en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau ont permis des progrès indéniables ; cependant du fait de ces problématiques persistantes, les objectifs de « Bon état écologique » fixés par la Directive-cadre européenne sur l'eau ne sont pas atteints. Par ailleurs, plutôt épargnée jusqu'à présent par les questions d'accès à l'eau, la Bretagne est aujourd'hui confrontée aux impacts du changement climatique. C'est ce qui a conduit la Région à élaborer en 2023 sa feuille de route sur la gestion quantitative de l'eau. Elle poursuivra en 2025 avec les parties-prenantes de l'assemblée bretonnes de l'eau, la mise en œuvre de ce plan de résilience.

Les caractéristiques du patrimoine naturel en Bretagne sont également très marquées par l'effet de péninsule : avec 70 % des entités insulaires françaises, c'est aussi le plus long linéaire côtier de métropole abritant des milliers d'espèces sous-marines, 40 % des oiseaux marins nicheurs de l'hexagone et un climat océanique balayant les landes et tourbières d'intérêt européen de l'intérieur. La croissance démographique ajoute une pression sur l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, premier facteur de pression sur la biodiversité. Dans ce contexte, la mobilisation des seuls leviers aux mains de la politique régionale de biodiversité (PNR, RNR et Natura 2000, SRADDET et restauration des trames vertes et bleues), ne peuvent suffire. Il s'agit désormais d'intégrer plus largement les enjeux de restauration de la biodiversité au sein des politiques d'aménagement et de développement économique notamment. Ce travail se fera de pair avec un approfondissement de la prise en compte d'une nécessaire réduction des impacts négatifs sur la biodiversité, conformément à l'axe 1 de la stratégie nationale en la matière. Cela constituera un chantier et une plus-value de la régionalisation en 2025 de la stratégie nationale biodiversité en copilotage avec l'État et contribuera également à préfigurer la mise en œuvre de la loi européenne sur la restauration de la nature.

Au regard de la loi européenne et du résultat du dialogue stratégique sur le futur de l'agriculture européenne, les leviers permettant de reconnaître et valoriser les actions agricoles favorisant ou participant à la restauration de la biodiversité seront explorés.

Le mix énergétique de la Bretagne est lui aussi spécifique. Le transport et l'usage de la voiture individuelle, de 10% supérieur à la moyenne nationale, est le deuxième consommateur d'énergie, après le secteur résidentiel-tertiaire. Pour décarboner l'énergie qu'elle utilise, la Bretagne doit agir sur la baisse de ses consommations et le développement des énergies renouvelables. La part de la consommation régionale

### \\ SOMMAIRE

#### Synthèse de la mission 6

PR0601

PR0602

PR0603

couverte par la production locale a augmenté, passant de 18 % en 2021 à 23 % en 2022. La mise en service du parc éolien en mer de Saint Brieuc va contribuer à renforcer notre autonomie énergétique. Il nous faudra cependant exploiter tous nos potentiels, et en priorité les énergies marines, le solaire photovoltaïque et l'éolien terrestre pour atteindre les objectifs de production et un mix énergétique très majoritairement renouvelable fixés dans le SRADDET.

Enfin, la production de déchets continue d'augmenter (+2% de déchets ménagers et assimilés, +0.5% de déchets d'activités économiques sur la période 2010-2023), soulignant l'urgence de mettre en place des mesures de prévention et de réemploi pour inverser la tendance et atteindre l'objectif du « zéro déchets » en 2040, inscrit dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets. Dans ce cadre, les principes de l'économie circulaire trouvent également toute leur pertinence.

En mobilisant les acteurs clés, en soutenant les projets innovants et des actions concrètes, mais aussi en accompagnant la dynamique interne de la collectivité dans l'intégration des transitions écologiques et climatiques, cette mission vise à répondre à ces enjeux.

### ►►► S'adapter au changement climatique : L'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire breton

L'adaptation au changement climatique est devenue une priorité cruciale en raison des impacts croissants sur l'environnement, l'économie et la société. Dans un futur où la France se réchauffe de +2,7°C en 2050 par rapport à la période préindustrielle, pour la Bretagne c'est la perspective proche d'une augmentation de 2 degrés l'été, de 40 jours de forte chaleur contre 17 aujourd'hui, d'une diminution par 2 du nombre de jours de gel, de 14% de précipitations hivernales et de 10% de précipitations extrêmes supplémentaires, de 144 jours de sécheresse des sols...

L'élaboration d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire breton est une étape essentielle pour comprendre les risques spécifiques auxquels la région est confrontée et pour planifier des stratégies d'adaptation efficaces à toutes les échelles de territoires.

La Région, en partenariat avec l'Etat et ses agences et les territoires, examinera comment les aléas à venir (canicules, sécheresses, submersions, tempêtes...) pourraient affecter différents secteurs et populations en Bretagne. L'élaboration de ce diagnostic est issue d'une préconisation du Haut Conseil Breton pour le Climat transmise dans son avis sur la stratégie Régionale d'adaptation au changement climatique (Breizh hin). Le HCBC sera associé à la co-construction du diagnostic aux côtés de acteurs bretons concernés et réunis au sein de groupe de travail thématiques (Aménagement du territoire, agriculture, Pêche/aquaculture, Mer et littoral, tourisme, industrie, eau et biodiversité, Energie, Infrastructure et réseau...).

Le diagnostic comportera également un volet interne à la collectivité qui permettra notamment d'étudier la vulnérabilité des ports, Canaux et lycées publics bretons face au dérèglement climatique.

### → Planifier pour et avec les territoires

En tant que chef de file, la Région joue un rôle central dans la planification environnementale, servant de lien entre les politiques nationales et les réalités locales.

En 2025, la Région finalisera la mise à jour du volet Energie/Climat du SRADDET, et présentera un scénario breton pour contribuer à la neutralité carbone en 2050, avec un mix énergétique associé. Ces travaux la conduiront également, en concertation avec les territoires, à construire une méthode de déclinaison de la trajectoire régionale dans les Plans Climat Air Energie Territoire, en cohérence avec la nouvelle programmation pluri-annuelle de l'énergie (PPE3) et de la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC3).

Le Plan régional de prévention et gestion des déchets fera également l'objet de précisions concernant la répartition des capacités de stockage autorisées à terme en Bretagne, et les conditions de déploiement des unités de valorisation énergétiques. Ces travaux seront conduits pour et avec les territoires et opérateurs de gestion des déchets.

Après avoir élaboré son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) désormais intégré au SRADDET, la Région et ses partenaires ont fait choix de privilégier l'action plutôt que de s'engager immédiatement dans l'élaboration d'une stratégie régionale de Biodiversité, confiée aux Régions par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ce cadre régional doit être en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale Biodiversité, dont une nouvelle mouture a été publiée en novembre 2023. Celle-ci prévoyant également une

déclinaison régionale, c'est à ce double titre que la Région initiera, en lien avec l'Etat, la co-construction d'une stratégie régionale pour la biodiversité avec l'ensemble des acteurs concernés sur les 18 prochains mois. Dans ce cadre, une mise en cohérence des enjeux et des interventions sera proposée, ainsi que le développement de certains chantiers nouveaux, auxquels la Région apportera sa contribution. Elle complétera notamment le volet continuités écologiques du SRADDET avec une cartographie régionale des trames noires qu'elle mettra à disposition des territoires. Elle s'attachera également à rendre cette stratégie la plus opérationnelle possible et à y associer des acteurs des politiques d'aménagement et de l'économie.

Enfin, parce qu'une planification efficace nécessite des données et une connaissance fiable et solide, la Région poursuivra son soutien aux études, aux observatoires (Observatoire de l'Environnement en Bretagne, Air Breizh), et au Haut Conseil Breton pour le Climat. Sur l'eau, il s'agira également d'outiller les porteurs de SCOT pour questionner la capacité d'accueil des territoires au regard de la ressource disponible, en tant que bien commun dans un contexte de changement climatique.

### → Mobiliser partenaires et territoires

Pour accompagner les territoires face aux enjeux écologiques et climatiques, la Région mobilise des dispositifs de soutien à des projets visant une massification, mais également des accompagnements à des projets expérimentaux et innovants dont la vocation est la démonstration et la recherche de modèle économique.

Ainsi, en matière de transition énergétique, la Région déploiera en 2025 le Fonds chaleur délégué par l'ADEME, pour soutenir des projets de production de chaleur renouvelable notamment les projets de chaleur sans flamme (solaire thermique et géothermie), dans les territoires, avec une priorité sur la cible des entreprises (TPE et PME). Elle s'appuiera pour cela sur son réseau de chargés de développement économique et sur ses espaces territoriaux.

En complément de l'action de l'Etat et de l'ANAH, elle maintiendra également un financement du réseau Rénov'Habitat Bretagne, le service public de rénovation énergétique de l'habitat en Bretagne, assuré par 120 conseillers et conseillères. Elle poursuivra également son action d'accompagnement et de conseil auprès des acteurs du petit tertiaire privés (30 conseillers et conseillères). Enfin, elle accompagnera les PCAET qui souhaitent expérimenter sur des sujets d'adaptation au changement climatique, de sobriété et d'appropriation des EnR.

Sur le sujet de l'eau, elle poursuivra son soutien aux projets de territoires pour l'eau dédiés à la restauration de la qualité et de la continuité des cours d'eau, et à la gestion quantitative, dans les bassins versants et territoires de SAGE. L'enjeu d'accompagnement des territoires d'eau est fort, compte tenu des objectifs de reconquête de la qualité fixés par la Directive Cadre sur l'eau et de la marche qu'il reste à franchir. Au-delà de ces obligations réglementaires, une eau de qualité et en quantité suffisante est essentielle pour maintenir un cadre de vie sain et des activités économiques durables sur notre territoire. L'accompagnement de la Région auprès des territoires sera d'autant plus stratégique en 2025 et devra être affiné voire rénové, au moment où le contexte budgétaire national se tend et le financement des Agences de l'eau contraint. Dans la mesure de ses moyens, la Région renforcera également le dispositif de soutien à la réhabilitation des assainissement non collectifs sur le littoral, en complément du soutien de l'agence de l'eau sur l'assainissement collectif, afin de permettre le développement des activités conchylicoles et de pêche à pied. Enfin, elle accompagnera des expérimentations sur l'amélioration de l'infiltration de l'eau dans le sol et la réutilisation des eaux usées.

Parce que la résilience des territoires face aux défis écologiques passe par une biodiversité riche et variée, la Région poursuivra l'accompagnement de la sensibilisation des jeunes bretons et bretonnes à la biodiversité au travers du Pass Classe Nature, des projets de restauration de la trame verte et bleue, et du développement des aires protégées (RNR et PNR). Elle s'appuiera sur l'Agence Bretonne de la Biodiversité qui dispose d'une nouvelle feuille de route pour la période 2024-2027, plus opérationnelle, après 4 ans d'existence.

Concernant la gestion des déchets, la Région mettra l'accent sur le volet de réduction à la source des déchets, en accompagnant les collectivités qui souhaitent développer des actions de prévention, et en soutenant des projets innovants et expérimentaux de ré-emploi et d'économie circulaire. Elle poursuivra par ailleurs son soutien à l'évolution des déchetteries vers des modèles intégrant des sites de réemploi. Elle mettra également en place des réunions de concertation entre les opérateurs publics de gestion et traitement des déchets pour favoriser et développer les coopérations et mutualisations entre territoires.

Enfin, l'animation des réseaux et des conférences territoriales environnementales (Assemblée bretonne de l'eau, Conférence bretonne de la transition énergétique et Comité régional de l'énergie, Commission Climat de la CTAP, Conférence bretonne de la biodiversité, Conférence des ressources), lui permettront de mener échanges et concertation avec les territoires dans un objectif d'acculturation commune et de co-construction de feuilles de route.

## → Accompagner le déploiement des transitions écologiques et climatiques au sein de la collectivité

En tant que collectivité détenant du patrimoine et exerçant des compétences opérationnelles, offreuse de service, et employeur, la Région a une responsabilité en propre, comme acteur de la transition écologique et climatique. La direction de l'environnement a donc recentré une partie de ses missions sur l'accompagnement interne à l'intégration des transitions écologiques et climatiques au sein des politiques régionales.

Le passage à l'action nécessite une première phase de sensibilisation et d'acculturation. Ainsi, en 2025, le service d'accompagnement aux transitions écologiques et climatiques de la direction de l'environnement s'attachera à déployer la fresque du climat auprès des agents et des élus en s'appuyant sur un réseau de 50 « fresqueurs » formés au sein de la Région. Avec près de 1500 agents « fresqués » à ce jour, pour tenir l'objectif fixé de former l'ensemble des 4 500 agents de la collectivité d'ici 2026, cette offre de formation sera renforcée. Il développera également les ateliers de l'adaptation au changement climatique et travaillera plus particulièrement sur ce sujet avec les directions des ports et des canaux.

Le Plan de Transition Bas Carbone de la collectivité sera présenté et mis en œuvre progressivement, au regard des moyens mobilisables dans un contexte de grande tension budgétaire. Des bâtiments aux repas servis dans les lycées, toutes les activités du conseil régional sont concernées. Des actions sont d'ores et déjà engagées et contribuent à réduire l'impact de la collectivité. Des pistes de réduction seront identifiées pour aller plus loin. Le plan de transition sera enrichi, actualisé et régulièrement évalué pour vérifier le respect des objectifs.

La Région poursuivra le déploiement des énergies renouvelables sur son patrimoine et notamment dans ses 115 lycées publics bretons, conformément au plan solaire régional, voté en décembre 2023 (40 M€ de budget) et qui vise à produire, d'ici fin 2027, 15 GWh d'électricité couvrant 1/3 des besoins des 80 établissements concernés. La Région a également pris des engagements au sein du plan de résilience pour l'eau voté par l'assemblée en 2023, ils nécessiteront de poursuivre l'état des lieux des consommations en eau et un travail sur les économies d'eau au sein de son patrimoine.

La Région veillera aussi à prendre sa part aux objectifs de la Stratégie régionale pour la biodiversité, en mobilisant autant que possible ses politiques sectorielles (stratégie biodiversité des canaux notamment).

La gestion des déchets restera plus que jamais d'actualité avec la mise en place d'ambassadeurs du tri et de la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services et des lycées.

La Région poursuivra par ailleurs son travail sur la budgétisation verte en développant le volet Biodiversité conformément au décret de l'Etat.



## Programme 601

### Eau

#### \\ Raison d'être du programme

La Bretagne est riche d'un maillage dense de cours d'eau, à l'origine de 75% de l'eau potable nécessaire à nos diverses activités, le reste provenant de ressources souterraines. Il s'agit là d'une spécificité notable qui différencie la Bretagne du reste de la France.

L'eau ne saurait être qu'une ressource vitale exploitée pour la consommation humaine et ses activités. Elle façonne également notre paysage et abrite une biodiversité précieuse. Elle forge notre identité culturelle, de la terre jusqu'à la mer.

Ressource fragile, l'eau subit les conséquences de la crise climatique. Même si les années se suivent et ne se ressemblent pas, la sécheresse de 2022 doit nous servir de référence pour nous préparer à des étés de plus en plus marqués par des épisodes de sécheresse. Il en découle une nécessaire sobriété dans nos usages, alors même que la Bretagne reste une région attractive sur le plan démographique et en matière de développement économique.

Les sols et les milieux humides constituent également des espaces à préserver et à restaurer pour renforcer la résilience de notre territoire. Garantir une ressource suffisante pour satisfaire nos besoins et ceux des milieux, c'est tout le sens du Plan breton de résilience pour l'eau adopté par notre collectivité en 2023 et désormais porté au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau, instance animée par la Région.

L'état de l'eau est le reflet du niveau des pressions multiples s'exerçant sur nos cours d'eau, plans d'eau, estuaires et eaux côtières. L'état des lieux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne réalisé en 2019 a mis en évidence un risque élevé de non atteinte des objectifs du bon état : de l'ordre de 71%, du fait de pollutions par les pesticides et de perturbation de la morphologie des cours d'eau.

L'eau est enfin un trait d'union entre nos territoires : en transitant de l'amont à l'aval sur les bassins versants (en référence aux inondations et aux pollutions diffuses), en se déversant dans les eaux côtières (chargée parfois de norovirus et de bactéries), par son caractère limité nécessitant une juste répartition territoriale (par le biais d'interconnexions), l'eau est nécessairement objet de solidarités à tisser.

La Bretagne, par sa mobilisation historique, a progressé sur le combat contre la pollution azotée, mais les problématiques liées à la qualité de l'eau, à la préservation des milieux et à la gestion quantitative de la ressource en eau restent toutes d'actualité. Dans le respect de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la prise en charge de ces sujets est impérative, pour continuer à assurer une qualité de vie aux bretonnes et bretons et fournir des ressources préservées pour une économie prospère, résiliente et durable.

En 2025, la Région poursuivra donc son soutien aux territoires et son animation politique à l'échelle régionale afin de :

- faire progresser la qualité de l'eau en Bretagne ;
- travailler les solidarités et la conciliation des usages, notamment sur le littoral, sur le sujet de l'assainissement ;
- favoriser la sobriété en eau et l'infiltration de l'eau dans les sols.

#### \\ 2025 en actions

→ **Poursuivre l'effort pour la reconquête de la qualité de l'eau en Bretagne et, spécifiquement, sur la problématique des pesticides et sur les territoires algues vertes**

La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture est un sujet de débat politique récurrent, et de grande préoccupation sociétale et un objectif essentiel pour restaurer la biodiversité, reconquérir la qualité de l'eau et préserver la santé des

#### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

**2 350 000 €**

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

**6 125 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

**2 900 000 €**

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

**4 460 000 €**

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport



femmes et des hommes, en particulier pour celles et ceux qui travaillent dans le monde agricole et leurs proches. Le SRADDET a ainsi fixé comme objectif de tendre vers le « Zéro phyto » à l'horizon 2040. Cet objectif a récemment été repris et réaffirmé au sein du Plan breton de résilience pour l'eau et dans les engagements du Conseil régional votés en juin 2023 en déclinaison de ce plan. En octobre 2023, à l'issue de débats en session sur l'autorisation de renouvellement du glyphosate à l'échelle européenne, la Région s'est aussi positionnée comme Région volontaire au lancement d'expérimentations par le biais d'un courrier adressé à la Commission européenne et au gouvernement. Ainsi, fin 2024, la Région a décidé du soutien de deux territoires d'expérimentation volontaires pour structurer une stratégie concertée de sortie de l'usage des pesticides de synthèse à l'horizon 2040. A partir d'expérimentations locales et innovantes, la Région souhaite pouvoir identifier des leviers techniques, financiers ou organisationnels pour accélérer la transition des systèmes de production conventionnels vers des systèmes sans recours aux pesticides, acceptables sur les plans économique, social et agronomique. En 2025, la Région poursuivra son soutien à ces 2 territoires et l'étendra à 2 autres. Une animation régionale sera également assurée afin de capitaliser sur ces expérimentations et de favoriser le partage d'expériences entre territoires.

Un travail de fond sera également fait en parallèle, en lien avec les scientifiques qui travaillent dans le champ de l'agronomie et de l'environnement mais aussi des sciences humaines, pour suivre ces expériences.

Un groupe de suivi interdisciplinaire sera mis en place pour suivre les expérimentations, il sera notamment force proposition pour la mise en œuvre de recherches/actions pour mesurer les impacts écologiques, sociaux et économiques, mais aussi pour élaborer des propositions permettant de lever les freins ou réserves observés lors de ces expérimentations. La région apportera son soutien financier à ces recherches/actions.

Conformément aux orientations régionales validées en octobre 2022 dans le rapport concernant l'engagement régional dans le plan de lutte contre les algues vertes, la Région a réaffirmé son co-pilotage du Plan aux côtés de l'Etat, et co-finance les projets de territoires des 8 baies algues vertes, qui mettent en place des actions de mobilisation et de conseil agricole, d'animation foncière et de communication pour lutter contre le phénomène des marées vertes. 2025 sera une année charnière et de bilan à mi-parcours, à la fois pour les contrats territoriaux portés par les collectivités locales, et pour les agriculteurs dans le cadre de la phase volontaire des ZSCE (Zones Sous Contraintes Environnementales).

### → Amplifier le soutien aux opérations de réhabilitation des assainissements non collectifs en zone littorale, support d'activités liées à la pêche, la conchyliculture et le tourisme

Du fait de son histoire et de ses dynamiques d'aménagement, la Bretagne est marquée par un habitat dispersé, et notre territoire est particulièrement concerné par l'assainissement non collectif (30% contre 18% au niveau national). Également dotée d'un important linéaire de côtes, la richesse de notre région réside aussi dans ses zones conchylicoles, de pêche à pied et de baignades. Les enjeux concernant ces activités sont donc forts et nécessitent une protection maximale notamment vis-à-vis des assainissements non collectifs qui pourraient être défaillants et qui ne permettraient pas de garantir une qualité sanitaire suffisante pour les différentes activités du littoral.

Mi 2024, un nouveau dispositif de soutien régional à des opérations groupées de réhabilitation d'assainissements non collectifs a été lancé. Fin 2024, 9 opérations groupées, comptabilisant près de 120 équipements, ont été financées.

En 2025, il s'agira de conforter le soutien de la Région à ce type d'opérations, et d'étudier les possibilités de contractualisation avec les collectivités compétentes en matière d'assainissement non collectif afin d'apporter un financement public EPCI/Région à 100%, notamment pour les foyers les plus modestes. Le partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne sera également renforcé afin de pouvoir sécuriser de manière complémentaire le réseau collectif et ainsi réduire tout risque de contamination des eaux littorales.

### → Favoriser la sobriété et l'infiltration de l'eau dans les sols

Dans le cadre de l'animation du Plan breton de résilience pour l'eau et des politiques territoriales de l'eau, la gestion quantitative de la ressource en eau sera de nouveau en 2025 mise à l'agenda de travail.

Ainsi, la campagne de communication sur le caractère précieux de la ressource en eau sera renouvelée. L'évaluation de la campagne de 2024 montre en effet que le grand public est réceptif au message véhiculé dans la campagne, grâce aux panneaux d'affichage et aux publications sur les réseaux sociaux, malgré un contexte météo peu favorable. La cible des jeunes (18 – 25 ans) devra toutefois être soigneusement retravaillée. Une dimension artistique sera également ajoutée à la campagne 2025.

Le soutien aux projets en faveur de l'infiltration de l'eau dans les sols sera également reconduit et renforcé avec de nouvelles expérimentations lancées sur le territoire breton.

Les études HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) seront soutenues techniquement (au travers d'un groupe de travail régional) et financièrement (grâce aux aides apportées en fonctionnement aux structures de SAGE).

Enfin, les investissements en faveur de la sobriété, tels que la télé-relève, l'assainissement alternatif sans eau et la réutilisation des eaux usées traitées seront soutenus financièrement. Un appel à manifestation d'intérêt permettra de retenir 3 à 4 projets exemplaires et démonstratifs, qui pourront alimenter les travaux de l'Assemblée bretonne de l'eau.

## Programme 602

## Biodiversité

### \\ Raison d'être du programme

Comme en témoignent régulièrement les publications scientifiques et les rapports des organisations de protection de la nature, la situation de la biodiversité continue de se dégrader. Le rapport Planète Vivante du WWF d'octobre 2024 évoque ainsi un effondrement de 73 % des populations de vertébrés sauvages à l'échelle mondiale depuis 1970, ajoutant aux risques climatiques de nouveaux points de bascule aux conséquences majeures pour les écosystèmes et les humains qui en dépendent.

La 16<sup>ème</sup> Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique fin octobre 2024 aura été l'occasion de faire le point sur les avancées du Cadre mondial pour la biodiversité, et notamment au regard de l'objectif de renforcement des aires protégées visant à atteindre 10 % de surfaces en protection forte et à assurer la bonne gestion de 30 % du territoire en aires protégées. En parallèle, le règlement européen sur la restauration de la nature, adopté en juin 2024, vise la restauration d'ici à 2030 d'au moins 20 % des zones terrestres et marines de l'UE et d'ici à 2050 de l'ensemble des écosystèmes dégradés.

Ces engagements marquent la nécessité d'une intervention rapide et massive pour enrayer et inverser cet effondrement, et doivent être complétés par des actions à l'échelle locale pour être réellement efficaces.

L'ensemble des acteurs est aujourd'hui invité à contribuer à ces objectifs, à travers une plus grande intégration des enjeux de biodiversité à toutes les échelles territoriales. En ce sens, la Région poursuivra en 2025 la mise en œuvre et le développement de sa politique en faveur du patrimoine naturel et de la biodiversité, notamment au travers des dispositifs relatifs aux aires protégées (créations et extensions de Réserves naturelles régionales, mise en œuvre du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude, suivi et financement des sites Natura 2000).

Ces démarches de protection, mais également de préservation et de restauration de la biodiversité dans l'ensemble des territoires bretons (au travers d'initiatives en faveur des continuités écologiques notamment), constituent des réponses concrètes aux enjeux régionaux du patrimoine naturel, ainsi qu'aux ambitions portées aux niveaux national et international.

Afin de renforcer une approche intégrée de la biodiversité sur le territoire, la Région Bretagne, en lien avec ses partenaires institutionnels (Etat, Office français de la biodiversité), propose à tous les acteurs bretons, notamment à travers la mobilisation de la Conférence bretonne de la biodiversité), d'engager en 2025 des travaux de concertation pour alimenter l'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité, dont la loi a confié la responsabilité aux Régions. Il s'agit à travers cette démarche de donner une plus grande visibilité au sujet de la biodiversité et une meilleure lisibilité des interventions, par une valorisation et une mise en cohérence de l'ensemble des actions déjà engagées. La démarche vise également à identifier et développer des orientations complémentaires pour améliorer l'efficacité des politiques et des initiatives conduites en Bretagne, ainsi qu'à mieux suivre leurs effets sur l'état de la biodiversité régionale.

Ces travaux seront développés dans une logique opérationnelle, pour conforter, valoriser et amplifier les actions en Bretagne, en réponse aux enjeux spécifiques de notre région et en cohérence avec les orientations de la stratégie nationale pour la biodiversité et la territorialisation de la planification écologique animée par l'Etat.

Le budget proposé pour l'année 2025 vise à assurer la poursuite des différents axes d'intervention de la politique régionale, ainsi qu'à conduire les travaux de définition d'un cadre stratégique régional partagé et renforcé, permettant d'agir plus efficacement en faveur de la biodiversité, en mobilisant l'ensemble des acteurs et des secteurs d'activité.

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

730 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

5 360 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

870 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 835 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

## \\ 2025 en actions

### → Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

Le soutien aux démarches régionales de développement de la connaissance du patrimoine naturel breton sera poursuivi en 2025, en lien avec l'Observatoire de l'environnement en Bretagne et les observatoires régionaux de la flore et de la faune (oiseaux, mammifères, invertébrés, amphibiens-reptiles et poissons migrateurs), intégrant des projets relatifs à certains habitats naturels (observatoire de l'estran notamment). L'alimentation de la plateforme régionale des données naturalistes Biodiv'Bretagne sera développée, à travers les contributions des associations naturalistes et du Conservatoire botanique national de Brest. D'autres démarches structurantes (diagnostic des enjeux de biodiversité du territoire régional, lancement des travaux d'actualisation des chiffres clés du patrimoine naturel pour une parution en 2026), permettront d'alimenter les réflexions sur le développement des aires protégées, la stratégie d'acquisition de connaissance au niveau régional, en particulier dans un contexte de changements globaux, et notamment climatiques. L'accompagnement de la transition du Conservatoire botanique national de Brest en un établissement public de coopération environnementale sera poursuivi.

### → Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

À l'issue de 4 premières années d'installation, l'Agence Bretonne de la Biodiversité poursuivra ses missions d'animation de réseaux, d'accompagnement des acteurs, et de valorisation des initiatives en faveur de la biodiversité dans un cadre renouvelé. La nouvelle feuille de route pour la période 2024-2027 permettra de préciser et de conforter les interventions de l'agence dans ses actions d'appui en ingénierie et de mobilisation des territoires et des porteurs de projets, avec une attention particulière à la complémentarité d'action entre les acteurs bretons. L'ABB sera également mobilisée pour appuyer les travaux de concertation et d'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité.

### → Appui aux projets de territoires en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

La politique régionale permettra de poursuivre l'accompagnement et le soutien aux initiatives locales en faveur des continuités écologiques, à travers les dispositifs de la Région et du programme FEDER. Des travaux en faveur de la trame noire seront conduits cette année : étude de la pollution lumineuse au niveau régional (échelle Scot) et des continuités écologiques concernant la biodiversité nocturne. L'élaboration d'analyses et de recommandations pour la gestion de sites en propriété de la Région sera également proposée autour de cet enjeu.

### → Accompagnement et développement du réseau des réserves naturelles régionales

La procédure réglementaire relative à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Marais de Guissény (déposée en octobre 2024) sera lancée dès le début de 2025, et dans le courant de l'année pour les projets de RNR des Dunes et paluds bigoudènes et des Landes de la Poterie, en cohérence avec les acteurs locaux. L'année 2025 devrait permettre de classer officiellement ces 3 nouvelles RNR, et d'augmenter de plus de 2000 ha la contribution de ce dispositif à la couverture régionale en aires de protection forte. L'appui au réseau régional des RNR sera poursuivi, notamment dans le cadre de travaux spécifiques pour accompagner l'adaptation de la gestion des espaces naturels au changement climatique et l'ancrage territorial des zones protégées.

### → Accompagnement et financement des sites Natura 2000

Les responsabilités de la Région relatives au dispositif Natura 2000 seront assurées à travers l'accompagnement des 20 sites terrestres de Bretagne, ainsi que par la gestion et la programmation des financements européens et nationaux pour les 57 sites terrestres et mixtes de Bretagne. Ces interventions s'inscriront dans le cadre d'un dialogue permanent avec les collectivités porteuses de l'animation des sites, ainsi qu'avec les services de l'Etat en région, pour assurer la bonne mise en œuvre du dispositif Natura 2000 en Bretagne.

### → Appui aux parcs et projet de parcs naturels régionaux

À la suite de la publication du décret de classement du Parc naturel régional Vallée de la Rance – Côte d'Emeraude en octobre 2024, les démarches de transformation du syndicat mixte de préfiguration en syndicat mixte de gestion du PNR seront conduites, afin d'organiser rapidement les modalités d'action du Parc et initier la mise en œuvre des orientations de la charte pour une durée de 15 ans. Dans le cadre de la démarche de renouvellement de classement du Parc naturel régional d'Armorique, les étapes de consultation réglementaire seront conduites, tandis que les travaux de renouvellement de la charte du PNR du Golfe du Morbihan seront poursuivis, pour donner suite à l'adoption du périmètre d'étude par la Région en 2024.

### → Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

L'année 2025 sera l'occasion de renouveler les conventions pluriannuelles d'accompagnement des programmes d'éducation à la nature et à l'environnement portés par les associations régionales. La Région reconduira par ailleurs son soutien au Pass Classes nature qui permet chaque année la sensibilisation et la formation citoyenne de 6 000 jeunes bretons sur les enjeux de biodiversité.

## Programme 603

## Energie et ressources

### \\ Raison d'être du programme

La Région s'engage fermement dans la lutte contre le changement climatique, en œuvrant à la fois pour atténuer ses causes (contribuer à éviter l'ingérable), et s'adapter aux effets déjà visibles sur son territoire (contribuer à gérer l'inévitable). Le budget de 2025 s'inscrit dans la continuité des initiatives lancées par la Région, conformément à sa stratégie « La Région renforce son engagement face au dérèglement climatique » adoptée en décembre 2021.

Cette année, l'accent sera encore porté sur ces trois axes principaux : la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ces priorités visent à assurer une transition énergétique à la fois efficace et durable, contribuant ainsi à réduire les impacts du changement climatique et à construire une société plus résiliente.

En 2025, la Région finalisera la mise à jour du volet énergie-climat du SRADDET et proposera également son propre engagement à travers le Plan de Transition Bas Carbone, sur son patrimoine et ses compétences.

En parallèle, la Région intensifiera son action pour une gestion durable des déchets et des ressources. Elle mettra l'accent sur la prévention, la lutte contre le gaspillage, le réemploi et favorisera les expérimentations dans le champ de l'économie circulaire.

### \\ 2025 en actions

#### → Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

Grâce à la dynamique instaurée par la Conférence Bretonne de la Transition Énergétique, à l'installation du Comité Régional de l'Énergie, et aux travaux transpartisans menés au sein du groupe projet transition énergétique, la Région réaffirme son engagement en faveur de la transition énergétique, mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire pour une planification régionale efficace pour constituer, après la mise à jour du volet énergie-climat du SRADDET fin 2025, un pacte énergétique breton à horizon 2050. En 2025, le Comité Régional de l'Énergie devra valider les zones d'accélération des énergies renouvelables et ainsi en apprécier la cohérence au regard du SRADDET et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

La Région mettra en œuvre plusieurs actions clés en 2025 :

- **Renforcer la sobriété énergétique** : La collectivité poursuivra ses efforts pour réduire les consommations énergétiques, un levier crucial pour atteindre les objectifs climatiques. Elle encouragera les expérimentations et les dynamiques des acteurs locaux en ce sens, et travaillera ce sujet au sein de son patrimoine.
- **Accompagnement à la rénovation** : La Région intensifiera son soutien à la maîtrise des consommations, notamment par la rénovation des bâtiments, en se concentrant sur les secteurs de la santé, des infrastructures publiques et du logement privé. Dans le cadre du déploiement du service public de rénovation de l'habitat en Bretagne, elle souhaite continuer à soutenir, en partenariat avec l'ANAH, les conseillers et conseillères des 42 guichets uniques pour accompagner les particuliers dans leurs démarches de rénovation. En parallèle, la Région finalisera l'étude de préfiguration d'un organisme régional de tiers financement, devant faciliter l'accès aux financements pour la rénovation énergétique des logements.
- **Soutien aux opérations exemplaires** : Dans un objectif d'acquisition de références et d'innovation démonstrative, la Région continuera de financer des projets de construction et de rénovation visant des performances énergétiques et environnementales élevées, avec un accent sur l'utilisation de matériaux biosourcés et bas carbone, tout en soutenant les filières associées.

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation de programme de

8 580 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2025 une autorisation d'engagement de

11 673 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

16 450 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 915 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

- **Accélération de la production d'énergies renouvelables** : La Région encouragera le développement de projets d'énergies renouvelables, impliquant collectivités et citoyens. Elle mettra l'accent en 2025 sur le déploiement des projets de chaleur sans flamme (géothermie et solaire thermique) via sa nouvelle délégation des crédits de l'ADEME (fonds chaleur).
- **Réduction des consommations dans le patrimoine** : Des actions seront mises en place pour réduire les consommations énergétiques au sein des établissements régionaux, comme les lycées, notamment par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation.
- **Développement des réseaux énergétiques intelligents** : La Région continuera de soutenir l'association SMILE, qui œuvre pour l'émergence de projets de réseaux d'énergies intelligents, facilitant leur valorisation.
- **Soutien à l'hydrogène renouvelable** : L'accompagnement du développement de la filière hydrogène renouvelable se poursuivra, avec des financements pour de nouveaux projets, en lien avec l'usage maritime.

#### → Développer une gestion durable des déchets et des ressources

Afin de renforcer son action pour viser le zéro déchet, favoriser une économie circulaire et réduire le gaspillage, la Région agit en tant qu'autorité planificatrice : le volet Déchets du Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) adopté en assemblée plénière en juillet 2020, fixe les orientations en matière de prévention et de gestion des déchets et notamment l'objectif de réduction de 25% des déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2016.

La Région renforcera en 2025 l'accompagnement des acteurs du territoire.

- **Promotion de la prévention des déchets** : La Région relancera la dynamique du groupe régional sur la prévention des déchets, après avoir travaillé en 2024 à la modélisation des capacités de traitement et ses impacts sur les unités de valorisation énergétique. Elle lancera un nouveau dispositif « Hermines du zéro déchets ». Cette initiative consiste à mettre à disposition des collectivités territoriales en charge de la collecte et/ou du traitement des déchets, des jeunes volontaires en mission de service civique. Elle poursuivra son soutien à destination des relais d'animation dans les territoires : programme ENVIR'A, Réseau régional REGAL, réseau des Repair'Cafés.
- **Soutien aux opérations exemplaires et innovantes** : La Région poursuivra son soutien pour la transformation des déchèteries classiques vers de nouveaux outils pour favoriser le réemploi et la valorisation. Elle initiera par ailleurs un nouveau dispositif en complémentarité avec l'ADEME, pour favoriser les initiatives d'économie circulaire dans les territoires.
- **Intégration des enjeux de réduction des déchets au sein de la collectivité** : La Région poursuivra la mise en place d'actions pour optimiser le tri à la source des biodéchets, améliorer le tri des emballages et favoriser le réemploi.







RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 Rennes cedex 7  
Tél.: 02 99 27 10 10 | [X](https://www.regionbretagne.fr) regionbretagne | [f](https://www.facebook.com/regionbretagne.bzh) regionbretagne.bzh | [@](https://www.instagram.com/region.bretagne) region.bretagne | [in](https://www.linkedin.com/company/region-bretagne) Région Bretagne  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)